

Lafi (Nora) (ZMO Berlin), "La fabrique des villes maghrébines entre héritages et réinterprétations: institutions, espaces, cultures", in Boumaza (Nadir) (Ed.), *Villes réelles, villes projetées*. Fabrication de la ville au Maghreb, Paris, Maisonneuve et Larose, 2006, 703p.

Merci de se référer à la pagination du texte édité pour toute citation

Introduction

Je voudrais initier la présente réflexion par l'évocation des stimulantes propositions théoriques de Homi Bhabha au sujet de la place de la culture dans la civilisation arabe contemporaine¹. Ce chercheur, qui a réfléchi non seulement au contenu explicite des notations culturelles, mais également aux diverses implications implicites qu'elles véhiculent, un certain nombre de lignes de force se dégagent de l'analyse : tout d'abord la prégnance constante des stéréotypes hérités de la période coloniale, y compris dans les discours et les pensées qui s'en sont démarqués, ensuite, l'importance des phénomènes de mimétisme culturel, d'ambivalence culturelle à double sens de fonctionnement, de différence culturelle et son rapport au relativisme culturel. Autre notion primordiale introduite par Bhabha : la dissémi-Nation. Derrière ce néologisme un peu abscons, se cache l'idée de brouillage des parcours culturels des modèles dans la construction des appareils et des identités nationales. Au total, Bhabha propose une vision désenchantée des circulations culturelles, c'est-à-dire non seulement décolonisée, mais aussi débarrassée des illusions obligées de la référence culturelle. C'est cet ensemble de propositions théoriques que je voudrais que nous ayons à l'esprit dans notre propre parcours et notre réflexion sur l'urbanité dans son rapport à la culture en général. Pour ce qui me concerne, c'est à partir de l'analyse des évolutions des modalités de gouvernement urbain au Maghreb et de leur rapport à l'environnement culturel au sens large que je voudrais contribuer aux présents débats. J'ai choisi trois sphères culturelles, riches de références, d'éventuels modèles et de vastes connotations et interprétations, à confronter aux données de l'évolution des modalités du gouvernement urbain au Maghreb : la sphère extérieure, c'est-à-dire tout ce qui est censé venir d'ailleurs, la sphère de l'Etat central et de ses dépendances administratives et sociales, et enfin la vaste sphère du religieux. A chaque fois je tenterai de participer au processus de désenchantement des références culturelles.

I/ Gouvernement urbain et références extérieures

Je voudrais partir pour ce point du stéréotype interprétatif colonial : il n'y aurait pas au Maghreb avant la colonisation, et au moins avant l'influence européenne médiatisée par les réformes ottomanes, de formes autochtones de gouvernement urbain. Ce stéréotype est de nos jours encore largement diffusé : on le retrouve dans la plupart des études disponibles, tant d'histoire que de sociologie des institutions. La réflexion sur la notion même d'institution en contexte culturel maghrébin en est conditionnée : ce qu'il avait avant l'influence européenne, quand on reconnaît qu'il y avait quelque chose, n'aurait en aucun cas atteint la forme institutionnelle.

¹ Bhabha (Homi K/), *The location of culture*, Londres, Routledge, 1994, 285 p.

Je pense avoir contribué à relativiser ce stéréotype par mes études sur la ville de Tripoli². L'intérêt de ce cas est qu'il concerne une ville colonisée tardivement. Alors que pour l'Algérie, toute réflexion sur les institutions locales doit prendre en compte la situation coloniale dès les années 1830, pour la tripolitaine, il faut attendre le début du XXe siècle. Alors qu'en Tunisie les réformes ottomanes municipales se font dans le contexte d'un impérialisme européen déjà fort avancé, à Tripoli les réformes sont appliquées avec succès dans les années 1860 et 1870, ce qui permet de réfléchir au passage de l'Ancien régime à la modernité. J'ai pu ainsi montrer tout d'abord qu'il existait un mode de gouvernement urbain de type d'Ancien régime à Tripoli, c'est-à-dire fondé sur le système des corporations et sur l'assemblée des marchands de la ville. A sa tête on trouvait le personnage du chef de la ville, le cheikh al-bilâd, qui avait d'importantes charges en matière d'ordre public, de construction, de gestion du bâti, de police urbaine, de fiscalité urbaine et était responsable des échelons mineurs de la justice citadine. Grâce à l'étude des archives locales et ottomanes, j'ai pu aussi me rendre compte que les réformes ottomanes de l'époque des *tanzimat*, que l'on dit généralement directement inspirées de l'Europe, avaient de fortes racines locales. Le chef de la ville devient maire, l'assemblée des marchands devient conseil municipal et les attributions demeurent, de même que les principaux personnages de la notabilité marchande. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu influence, mais cela permet d'en relativiser la portée et les fondements, et donc d'apporter au débat sur la circulation des modèles culturels de nouvelles données : il existait au Maghreb une base culturelle urbaine dans le domaine de la gestion des choses communes. Mes études ultérieures ont permis de vérifier la validité de ces assertions pour d'autres villes de la région, et d'étendre la réflexion³. De Tunis à Constantine, d'Alger à Benghazi, et de Rabat à Oran, existaient avant la colonisation des institutions de gouvernement urbain de type d'Ancien régime. Les formes en étaient diverses selon les lieux et les configurations sociales. La principale discrimination tient aux places respectives des marchands et de la noblesse dans la culture et la notabilité de chaque ville. Mais il apparaît qu'à chaque fois on retrouve des charges de gestion urbaine recouvrant les principales prérogatives dignes d'une municipalité d'Ancien régime. Le stéréotype colonial, dont l'existence même demeure intéressante, ainsi que sa diffusion et sa fortune historiographique, peut donc être largement remis en question. Et la problématique de la circulation des modèles culturels dans le gouvernement, qui reste bien sûr une problématique valable, être lue selon des perspectives différentes. Il y a d'abord les perspectives historiques : puisque gouvernement urbain il y avait, il reste à savoir d'où vient cette culture : autochtone africaine ? arabe ? juive ? héritage antique romain ou autre ? caractère universel de l'urbanité ? Pour la ville arabe médiévale, toutes ces questions se posent, et il convient de les traiter avec la même méfiance vis-à-vis des a priori culturels. Mais ce qui nous intéresse le plus ici concerne les perspectives plus contemporaines : puisque gouvernement urbain il y avait, comment cette donnée culturelle a-t-elle été traitée pendant la colonisation puis au-delà ? Entre négation, effacement, ré-appropriation, médiation, ré-interprétation, détournement ou réinvestissement, les postures possibles sont nombreuses, et là encore s'ouvrent des horizons d'interprétation culturelle multiple. Encore une fois donc, il semble bien que la relativisation du stéréotype culturel permette de renouveler les postures de recherche. Il faut certes se garder de ses propres a priori, mais il apparaît que la réflexion sur la sphère culturelle de la circulation des modèles est aujourd'hui largement ouverte. Il en est ainsi pour le gouvernement urbain, mais il en va de même à l'évidence pour de nombreux autres domaines. La circulation des modèles culturels, qui assurément a été très forte en contexte colonial, doit désormais être lue sous un

² Lafi (Nora), *Une ville du Maghreb entre Ancien régime et réformes ottomanes*, Paris, L'Harmattan, 2002, 305 p.

³ Lafi (Nora) (dir.), *Municipalités méditerranéennes*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005. Lafi (Nora), *Old régime urban government in Maghreb and the Middle-East*, à paraître.

jour désenchanté. Il ne suffit pas de décoloniser l'a priori en condamnant l'imposition par exemple de municipalités coloniales dans le pouvoir urbain, il faut aussi désenchanter le modèle. Ce processus de désenchantement sert également à lire la ville actuelle sous un autre angle, notamment en ce qui concerne la place des élites urbaines traditionnelles. Ces élites ont une histoire plus longue que ce que l'on dit généralement, et ont une place dans la société culturellement plus articulée que ne le laisse entendre la simple notion de notabilité urbaine telle qu'elle est généralement utilisée. Ces constatations ont également un effet sur l'appréhension du lien entre notabilité et espace de la ville, ainsi que sur l'évaluation des parcours de transformation de la forme de la ville. L'étude de la morphologie elle-même doit en effet intégrer les données de ce qui est plus qu'un contexte culturel.

II/ Gouvernement urbain et références étatiques

Le rapport entre instances locales et instances nationales doit également être l'objet de ce processus d'analyse critique des références culturelles. Car dans ce domaine, divers niveaux d'a priori se superposent. D'abord la minoration constante de la consistance des instances du gouvernement urbain. On a vu combien cela ne correspondait pas à la réalité. Il existe bien une matrice de gouvernement urbain dans la ville maghrébine d'Ancien régime, et si celle-ci n'a pas toujours donné lieu à des processus de modernisation, c'est assurément pour des raisons historiques au premier rang desquelles vient sans doute la colonisation.

Ensuite, la notion d'Etat central est elle aussi l'objet de profondes réifications et d'abusifs raccourcis dans l'analyse. Mais là encore, l'irruption des enjeux coloniaux complique l'interprétation. Certes les Etats n'ont pas connu le processus de modernisation politique et administrative connu en Europe. Mais en 1830 l'Algérie était-elle si en retard ? On est seulement quarante ans après la révolution française, quinze ans après l'œuvre napoléonienne de modernisation de l'Etat, et de nombreux pays d'Europe même ont encore une situation arriérée. Par ailleurs, les zones restées ottomanes du Maghreb ont connu les débuts de la modernisation de l'Etat impulsée par les *tanzimat*, avec, dans ce domaine, peu de retard si c'est en ces termes qu'il faut lire l'histoire. Quant à la notion de nation, on sait désormais combien souvent en Europe même hors de France et de quelques rares pays, elle est une construction du XIXe siècle que l'Algérie colonisée en 1830 n'avait aucune raison d'avoir développé plus que la Serbie ou la Belgique. Les jugements sur la situation de l'Etat au Maghreb doivent donc se départir de modèles culturels trop figés. Ce qui ne veut pas dire que les questions ne se posent pas, y compris pour les périodes ultérieures : Etat et Empire ottoman, Etat et colonisation, Etat et luttes nationales, Etat et indépendances, Etat et socialisme, Etat et monarchie, Etat et Islamisme. Je voulais juste relativiser certaines références et souligner combien tant l'échelon local que celui central ont été objets de réifications excessives. Dans ces conditions, la lecture du rapport entre local et central est difficile. Je voudrais simplement insister ici sur ce nécessaire désenchantement des références culturelles. Notre analyse du rapport entre Etat et local dans les villes du Maghreb d'aujourd'hui ne peut qu'en être enrichie.

III/ Gouvernement urbain et sphère du religieux

Dans cette réflexion sur les références culturelles, je voudrais clore mon analyse par une évocation de la sphère religieuse et de sa prégnance dans les sociétés urbaines maghrébines. A partir de la lecture de l'évolution des modalités de gouvernement urbain, un certain nombre de questions se posent en effet, de nature à nous permettre de proposer ici aussi une relativisation de certains *a priori*. L'*a priori* culturel, dans ce cas, colonial et post-colonial, fruit aussi du

relativisme culturel et, pour son aspect local, de ré-interprétations politiques actuelles qui vont dans le sens de la majoration de la place du religieux dans la société, veut que l'ordonnement de la société ancienne soit de nature religieuse, et que les formes de régulation sociale aient eu des résonances surtout religieuses. Pour ce qui concerne le gouvernement urbain, exemple qui nous intéresse ici, cette thèse s'accommode parfaitement de la minoration du rôle des institutions civiques urbaines. Dans ce sens, deux *a priori* culturels se complètent : les sociétés urbaines anciennes ou traditionnelles au Maghreb ne connaissaient pas de formes de régulation civique, et, autre *a priori*, les seules modalités de régulation sociale relevaient de la sphère religieuse. Notons que cette vision du monde urbain maghrébin convient aujourd'hui aussi bien aux néo-coloniaux qu'aux islamistes.

Je voudrais ici brièvement proposer une lecture alternative de la place du religieux dans la ville dite traditionnelle au Maghreb : d'une part, il existait des instances laïques de gestion sociale urbaine (assemblée des marchands, charge de chef de la ville, chef de quartier, chef des marchés, corporations) et d'autre part les références à la religion n'étaient pas toujours le déterminant dominant. La première assertion, vérifiée, on l'a vu pour tout un ensemble de villes, a pour conséquence de placer le débat sur les institutions urbaines dans la sphère du profane. La seconde permet de ré-examiner la place réelle des références culturelles religieuses. Car il ne s'agit ici en aucun cas de les minorer, mais simplement de les interpréter d'une manière débarrassée des *a priori* culturels voire culturalistes. Bien sûr, chacun dans la ville maghrébine d'Ancien régime se devait de se comporter selon la morale religieuse, et qui était chargé du bien commun se devait plus que quiconque de répondre à ces canons. On peut résumer par le terme de *hisba* cette morale religieuse du comportement social. Mais cela ne veut pas dire que la société était régie par la religion. Simplement que la religion était l'horizon du bon comportement social. La notion de *hisba* est en effet complexe, mais pour ce qui est des charges du gouvernement urbain, elle est proche de ce qu'on pourrait appeler le bon gouvernement, tel que théorisé dans l'Italie chrétienne médiévale (cette référence culturelle se veut pratique du comparatisme culturel, et non analogie). Le *buon governo* municipal siennois, référence majeure de la sphère culturelle d'Ancien régime n'est pas un précepte religieux. Mais, et la fresque d'Ambrogio Lorenzetti l'illustre, il est riche de multiples références religieuses, fruit d'un univers culturel et social. Il ne viendrait à personne de dire que la municipalité toscane est une institution religieuse. Qui en occupe les charges doit seulement se comporter en bon chrétien. Au nom de quel relativisme culturel faudrait-il interpréter la *hisba* qui régit les actions des administrateurs urbains de l'ancien régime maghrébin en tant qu'ordonnement religieux de la société ? Le chef de la ville devait simplement se comporter en bon musulman et la référence culturelle de l'honnêteté et de la probité était riche d'une morale religieuse. *Hisba* et bon gouvernement sont donc à la base de l'action des responsables de la ville, et en cas de défaillance, on les blâme selon ces critères. Le gouvernement urbain était empreint de références religieuses, comme toute la société, ce qui est différent d'une régulation religieuse de la société. Il en va de même dans l'interprétation de la place des biens dits habous dans l'histoire des espaces de la ville. Les habous étaient les biens communs. Leur essence était telle, et si elle recouvrait des notations religieuses, ils n'étaient pas forcément toujours des biens religieux. Les biens communs des municipalités d'ancien régime sont ainsi régis sous la catégorie de habous, qui est aussi une catégorie juridique et fiscale.

Les interprétations actuelles sur la ville maghrébine peuvent ainsi être relativisées par la relativisation de ces *topoi*. L'islamisme politique nourrit ainsi un rapport au passé dans lequel la place de la religion dans la vie sociale est médiatisée. On peut certes penser que chacun doit se comporter selon la morale religieuse, mais interpréter l'ensemble de la vie sociale en termes religieux est différent. Et en tout cas, la ville ancienne n'était pas régie par la religion. Les instances de gouvernement urbain étaient éminemment laïques dans leur

essence, ce qui n'empêchait pas chacun, et la société dans son ensemble d'avoir comme référence la morale religieuse. Le chef de la ville était généralement un marchand et était chef en tant que chef de l'assemblée des marchands. La sphère culturelle du commerce avait dans ce cas une importance dominante dans la vie urbaine et sociale.

Conclusion

Je voudrais brièvement en conclusion, après ces trois tentatives de désenchantement culturel dans le domaine urbain, en revenir à la fois aux attendus théoriques et à l'actualité pratique de la démarche. Sur le plan théorique, il semble bien que l'interprétation des sociétés actuelles doive désormais prendre en compte non seulement les apports d'une démarche historicisée, mais aussi les apports des processus visant à se départir des accumulations interprétatives héritées. Sur le plan pratique, il convient assurément de replacer nos études sur la morphologie urbaine, et surtout sur la société urbaine, dans des grilles interprétatives plus ouvertes à ces apports.

Quelques références bibliographiques :

Abouhani (Abdelghani), *Pouvoirs, villes et notabilités locales. Quand les notables font la ville*, Tours, Urbama, 1999, 214 p.

Anderson (Lisa), *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya*, Princeton University Press, 1986, 325 p.

Barkey (Karen), *Bandits and Bureocrats. The Ottoman Route to State Centralization*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, 282 p.

Bhabha (Homi K/), *The location of culture*, Londres, Routledge, 1994, 285 p.

Black (Cyril) Brown (Carl) (dir.), *Modernization in the Middle-East*, Princeton, Darwin Press, 2002, 418 p.

Blanc (François-Paul) (dir.), *Les islamisations : réel et imaginaire*, Perpignan, 1997, 468 p.

Bleuchot (Hervé) (dir.), *Les institutions traditionnelles dans le monde arabe*, Paris, Karthala, 1996, 228 p.

Frémaux (Jacques), *Les Bureaux Arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël, 1993, 310 p.

Hanna (Nelly) (dir.), *The State and its Servants. Administration in Egypt from Ottoman times to the present*, Le Caire, American University, 1995, 128 p.

Itzokowitz (Norman), *Ottoman Empire and Islamic Tradition*, University of Chicago Press, 1972, 117 p.

Kayali (Hasan), *Arabs and Young Turks. Ottomanism, Arabism and Islamisme in the Ottoman Empire*, Berkeley, University of California Press, 1997, 291 p.

Lafi (Nora), *Une ville du Maghreb entre Ancien régime et réformes ottomanes*, Paris, L'Harmattan, 2002, 305 p.

Larif-Béatrix (Asma), *Edification étatique et environnement culturel*, Aix, Publisud, 1988, 319 p.

Lorcin (Patricia), *Imperial Identities*, Londres, Tauris, 1995, 323 p.

Mayfield (James B.), *Local Government in Egypt. Structure, Process and the Challenges of Reforms*, Le Caire, American University, 1996, 369 p.

Rivet (Daniel), *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*, Paris, L'Harmattan, 1996, 267 p.

Robinson (David), *Paths of Accommodation*, Athens (Ohio), Ohio University Press, 2000, 361 p.

Tekari (Béchir), *Du Cheikh à l'Omda. Institution locale traditionnelle et intégration partisane*, Tunis, Imprimerie officielle, 1981, 97 p.

Vandewalle (Dirk), *Libya since independence. Oil and State building*, Londres, Tauris, 1988, 226 p.